


COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT


PRESS RELEASE

10078/79 (Presse 136)

605th Council meeting

- Agriculture -

Luxembourg, 30 October 1979

President: Mr Jim GIBBONS
Minister for Agriculture
of Ireland

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Albert LAVENS

Minister for Agriculture
and Small Firms and Traders

Denmark:

Mr Poul DALSGER

Minister for Agriculture

Germany:

Mr Joseph ERTL

Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR

State Secretary,
Federal Ministry for Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Pierre MEHAIGNERIE

Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Jim GIBBONS

Minister for Agriculture

Mr Tom HUSSEY

Minister of State,
Ministry of Agriculture

Italy:

Mr Giovanni MARCORÀ

Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Jean RIES

Director,
Ministry for Agriculture,
Viticulture, Inland Waterways
and Forestry

Netherlands:

Mr A.P.J.M.M. van der STEE

Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Peter WALKER

Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr George YOUNGER

Minister of State for Scotland

Mr Alick BUCHANAN-SMITH

Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Finn Olav GUNDELACH

Vice-President

o

o

o

30.X.79

SHEEPMEAT

The Council debated at length the questions at issue in the sheepmeat sector. The debate brought the differing positions of the delegations on the subject substantially closer. Alternative solutions were put forward and will be examined by the Commission and the Special Committee on Agriculture over the next few days.

The Council agreed to resume its discussion of the issue on the basis of these examinations with a view to reaching a conclusion at its meeting on 12 and 13 November 1979.

WINE

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations amending Regulation (EEC) No 352/79 authorizing the coupage of German red wines with imported red wines and amending Regulations (EEC) Nos 337/79 on the common organization of the wine market and 338/79 laying down special provisions relating to quality wines produced in specified regions.

These amendments extend from 31 October to 30 November 1979 the arrangements currently in force as regards coupage and the sweetening/watering of wine in the Federal Republic of Germany.

Further agricultural decision

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on assistance from the EAGGF Guidance Section for emergency action to restore the agricultural areas of the FOD damaged by hurricanes David and Frederick.

443502

NOTE BIO (79)346 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

A LA DEMANDE DE M. GUNDELACH, LES MINISTRES DE L'AGRICULTURE
SE REUNIRONT, LUNDI A PARTIR DE 18 HEURES ET DURANT LE DINER,
APRES LE CONSEIL PECHE. ILS AURONT UNE DISCUSSION INFORMELLE
SUR LE PROBLEME DES EXCEDENTS DANS CERTAINS MARCHES AGRICOLES
(NOTAMMENT LAIT ET SUCRE) ET SUR LES CONSEQUENCES BUDGETAIRES
DE CES EXCEDENTS. NOUS SOULIGNONS QU'IL S'AGIT D'UNE REUNION
INFORMELLE QUI SE TIENT EN DEHORS DU CADRE DU CONSEIL.

LE LENDEMAIN, MARDI 30, LES MINISTRES SE REUNIRONT POUR UN
CONSEIL FORMEL AFIN D'ESSAYER DE RESOUDRE LES PROBLEMES DU
MARCHÉ DE LA VIANDE OVINE. LE FAIT QUE LA FRANCE A OUVERT SES
FRONTIERES (VOIR NOTE BIO(79)3462) FACILITERA SANS DOUTE LA
DISCUSSION MAIS NE CHANGE EN RIEN LES DIFFICULTES AUXQUELLES
SE HEURTE LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE COMMUNE DANS CE SECTEUR.
LES TRAVAUX PREPARATOIRES AU COMITE SPECIAL AGRICULTURE AU
DEBUT DE CETTE SEMAINE ONT MONTRE QUE LES DIVERGENCES, NOTAM-
MENT SUR LE REGIME INTERNE (PRIMES OU SYSTEME D'INTERVENTION)
PERSISTENT. POUR CETTE RAISON, IL Y AURA UNE NOUVELLE SESSION
PREPARATOIRE DU CSA LUNDI APRES MIDI DANS L'ESPOIR DE REALISER
DES PROGRES PLUS SUBSTANTIELS.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR, 12.00

NNNN

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 25.10.79 X X

M. SANTARELLI



P1

1640.#
248455 COME UR
21877R COMEU B

BRUXELLES, LE 30.10.79

REF NR 120107/LAB

NOTE BIO (79) 346 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX C.C. AUX
MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A M. LECOMTE, DG VIII

REUNION INFORMELLE DE L'AGRICULTURE (KLAUS VAN DER PAS)

AU COURS DE LA REUNION INFORMELLE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE QUI S'EST TENUE LUNDI SOIR, M. GUNDELACH A SOULIGNE LA NECESSITE D'ELIMINER LES EXCEDENTS AGRICOLES POUR EVITER UNE CRISE BUDGETAIRE. LA COMMUNAUTE EPUISERA EN 1981 SES RESSOURCES PROPRES EN DEPASSANT LA LIMITE DE 1 0/0 DES RECETTES NATIONALES DE TVA MEME DANS L'HYPOTHESE DE PRIX AGRICOLES INCHANGES. RIEN QU'EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION, LES DEPENSES AGRICOLES AUGMENTERONT DE 11,6 MILLIARDS D'UCE EN 1980 A 12,3 MILLIARDS D'UCE EN 1981 ET A 13,1 MILLIARDS D'UCE EN 1982. POUR RESTER DANS LA LIMITE DE 1 0/0 DE TVA, DES ECONOMIES AGRICOLES DE 630 MILLIONS D'UCE SERONT NECESSAIRES EN 1981 ET DE 700 MILLIONS D'UCE EN 1982. POUR CETTE DERNIERE ANNEE, UNE ECONOMIE DE 700 MILLIONS D'UCE SERA AUSSI NECESSAIRE DANS LES SECTEURS NON AGRICOLES. SANS CES ECONOMIES, LES CHIFFRES GLOBAUX DES BUDGETS 1981 ET 1982, Y INCLUS LES DEPENSES NON AGRICOLES, SERONT RESPECTIVEMENT DE 19 ET 21 MILLIARDS D'UCE DONT, RESPECTIVEMENT, 11,4 MILLIARDS ET 12,7 MILLIARDS DEVRONT ETRE COUVERTS PAR DES RECETTES DE TVA. CES CHIFFRES REPRESENTENT 1,05 0/0 ET 1,12 0/0 DES RECETTES NATIONALES DE TVA EN 1981 ET 1982.

M. GUNDELACH A REMARQUE QUE LA SITUATION EST D'AUTANT PLUS SERIEUSE QUE L'HYPOTHESE DE PRIX AGRICOLES CONSTANTS SEMBLE IRREELLE SI L'ON TIEN COMPTE DES TAUX D'INFLATION. MEME DANS CETTE HYPOTHESE LES PRIX AGRICOLES EN MONNAIE NATIONALE POURRAIENT AUGMENTER PAR LE BIAIS D'UNE DEVALUATION DES MONNAIES VERTES ENTRAINANT AINSI DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES.

IL SERA EXTREMEMENT DIFFICILE, SELON M. GUNDELACH, D'OBTENIR UNE AUGMENTATION DES RESSOURCES PROPRES SI CELLE-CI DOIT SERVIR PRINCIPALEMENT A FINANCER LES EXCEDENTS AGRICOLES CROISSANTS. POUR EVITER UNE CRISE BUDGETAIRE, IL FAUDRA DONC AGIR ET LA COMMISSION FERA BIENTOT DES PROPOSITIONS. HIER SOIR, M. GUNDELACH A LIVRE SES PREMIERES REFLEXIONS. IL ENVISAGE, DANS LE SECTEUR LAITIER, D'AUGMENTER LE PRELEVEMENT DE CORESPONSABILITE A UN NIVEAU TEL QU'IL SUFFIRA A FINANCER TOUS LES COUTS OCCASIONNES PAR LES EXCEDENTS QUI DEPASSENT UNE CERTAINE LIMITE. EN CE QUI CONCERNE LE SUCRE, LA COMMISSION DEVRA BIENTOT FAIRE DES PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU REGIME A PARTIR DE L'ANNEE PROCHAINE ET M. GUNDELACH ESTIME QUE LES QUOTAS DEVRONT ETRE DIMINUES A CETTE OCCASION. M. GUNDELACH ENVISAGE EGALEMENT DES MODIFICATIONS POUR

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

LA VIANDE BOVINE (MALGRE UNE AUGMENTATION DES PRIX DE MARCHE, LES ACHATS D'INTERVENTION CONTINUENT A UN NIVEAU ELEVE) ET POUR LA TRANSFORMATION DE FRUITS ET LEGUMES (LES AIDES QUE LA COMMUNAUTE A INTRODUITES POUR LA TRANSFORMATION DES TOMATES RISQUENT D'AVOIR TROP DE SUCCES).

SELON M. GUNDELACH, TOUS LES MINISTRES ONT PARTAGE SON ANALYSE DE LA SITUATION BUDGETAIRE. ILS ONT CEPENDANT ETE PLUTOT RETICENTS LORSQU'IL S'EST AGI DE DONNER LEUR OPINION SUR LES IDEES AVANCEES Q'ILS VOUDRAIENT D'ABORD VOIR CONCRETISER DANS DES PROPOSITIONS FORMELLES DE LA COMMISSION. INTERROGE PAR LA PRESSE SUR LES CHANCES DE SUCCES DES PROPOSITIONS LAITIERES, M. GUNDELACH A DIT QUE LES MINISTRES ONT LE CHOIX THEORIQUE ENTRE LA REVISION DU SYSTEME DE CORESPONSABILITE, L'INTRODUCTION DE QUOTAS DE PRODUCTION ET UNE DIMINUTION DU PRIX D'INTERVENTION. PUISQUE LES DEUX DERNIERES ALTERNATIVES DOIVENT ETRE EXCLUES POUR DES RAISONS POLITIQUES, LES MINISTRES N'ONT PAS DE CHOIX REEL. S'ILS NE FONT REIN LORS DE LA PROCHAINE FIXATION DES PRIX, AU PRINTEMPS 1980, LA CRISE BUDGETAIRE EST INEVITABLE ET LE FEOPA NE DISPOSERA PLUS, EN 1981, DES FONDS NECESSAIRES POUR SOUTENIR LES PRIX GARANTIS. AYANT PARTAGE SON ANALYSE, LES MINISTRES DEVRAIENT LOGIQUEMENT ADOPTER LES PROPOSITIONS QUE LA COMMISSION FERA.

(A SUIVRE)

AMITIES,

KLAUS VAN DER PAS

30.10.1979G

MSP
248455 COME UR
21877R COMEU B

FS/CH	HUM 3+	WN	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
1	TR.	I.S.	FIN.	AGR.	ENE.	R.D	ADM.	S.A.		

248455 COME UR
21877K. COMEU B

BRUXELLES 30.10.1979

REF NO 120273 KUR

NOTE BIO (79) 346 (SUITE 2 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECOMTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

LE CONSEIL AGRICOLE SUR LA VIANDE OVINE A DURE MOINS DE QUATRE HEURES ET N'A PAS ABOUTI A DES RESULTATS CONCRETS. TOUTE LA SESSION S'EST DEROULEE EN RESTREINTE. EN SORTANT DE LA REUNION, M. GUNDELACH A DECLARE QUE, DANS L'ENSEMBLE, LA REUNION ETAIT PLUTOT POSITIVE NE FUT-CE QU'A CAUSE D'UN CONCENSUS QUI SE DESSINE AU SUJET DE L'INTRODUCTION DE PRIMES AU SOUTIEN DES REVENUS DES PRODUCTEURS. ON SEMBLE ETRE D'ACCORD POUR QUE DE TELLES PRIMES SOIENT FINANCEES PAR LA COMMUNAUTE. IL RESTE CEPENDANT BON NOMBRE DE PROBLEMES A RESOUDRE. LA FRANCE, PAR EXEMPLE, CONTINUE A INSISTER SUR L'INTRODUCTION D'UN SYSTEME D'INTERVENTIONS REGIONALISEES QUI POURRAIT ETRE APPLIQUE EN COMBINAISON AVEC LES PRIMES. LE NIVEAU DES PRIMES SEMBLE, LUI AUSSI, POSER DES PROBLEMES ETANT DONNE QUE LE ROYAUME-UNI DEMANDE QUE SES PRODUCTEURS OBTIENNENT LES MEMES MONTANTS QUE LES PRODUCTEURS IRLANDAIS. D'APRES LES PREMIERES ESTIMATIONS, CELA CONDUIRAIT A DES PRIMES BEAUCOUP PLUS ELEVEES QUE NE LE JUSTIFIE LE MARCHE. LA COMMISSION A ETE INVITEE A PREPARER DES DOCUMENTS SUR LE COUT DES DIFFERENTS REGIMES. LE DOSSIER A ETE RENVOYE AU COMITE SPECIAL ET SERA A NOUVEAU DISCUTE PAR LE CONSEIL LES 12 ET 13 NOVEMBRE.

INTERROGE SUR LES MESURES FRANCAISES A LA FRONTIERE, M. GUNDELACH A DELCARE DEVANT LA PRESSE QUE LA LIBERATION DES IMPORTATIONS ANNONCEE PAR LA FRANCE LA SEMAINE DERNIERE (VOIR NOTE BIO (79) 342 DU 25.10.79) N'ETAIT PAS SUFFISANTE. BIEN QUE DES IMPORTATIONS SOIENT ADMISES KIL EST APPARU ENTRETEMPS QU'ELLES SONT TOUJOURS CONTROLEES PAR UN SYSTEME DE LICENCES QUI A DES EFFETS RESTRICTIFS. M. GUNDELACH A DEJA ENVOYE UN TELEX DANS CE SENS AU GOUVERNEMENT FRANCAIS LORS DU DERNIER WEEK-END. M. GUNDELACH A DIT AUX JOURNALISTES QUE LA COMMISSION DEVRAIT CONSIDERER UNE NOUVELLE ACTION EN JUSTICE CONTRE LA FRANCE AU CAS OU CE PAYS NE CHANGERAIT PAS SA POSITION. LA COUR A DEJA DANS CETTE AFFAIRE CONDAMNE LA FRANCE POUR NON RESPECT DE LA LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES PRESCRITE PAR L'ARTICLE 30 DU TRAITE. M. GUNDELACH A ENCORE DIT QUE L'ARTICLE 30 ETAIT L'UN DES PILIERS DU MARCHE COMMUN ET QUE SA VIOLATION PAR UN ETAT MEMBRE POURRAIT ETRE EXTREMEMENT DANGEREUSE; D'AUTRES ETATS MEMBRES POURRAIENT ETRE TENTES D'EN FAIRE AUTANT DANS D'AUTRES DOMAINES.

AMITIES,

KLAUS VAN DER PAS

30.10.79
21877K COMEU B#
248455 COME UR

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: call 212-248-7000

Reply via RCA: c

